



ALEXANDRE GALLOPIN

alexandre.gallopin@borel-barbey.ch

Téléphone: +41 22 707 18 00

Fax: +41 22 707 18 11

LANGUES

Français, Anglais, Persan, Allemand

ACTIVITÉS

Alexandre Gallopin conseille des personnes physiques et morales en droit des affaires, en particulier en droit des sociétés, droit commercial, private equity, droit des fusions & acquisitions, ainsi qu'en droit bancaire et financier.

SPÉCIALISATIONS

Droit des sociétés

Droit commercial

Droit contractuel

Droit boursier et valeurs mobilières

Capital risque

Fusions & Acquisitions

Droit bancaire

Droit financier

MEMBRE DE

Fédération Suisse des Avocats

Ordre des Avocats de Genève, membre de la Commission CIMBAR

Swiss Private Equity & Corporate Finance Association (SECA), membre du comité exécutif "SECA Romandie"

FORMATION, EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

2010 Universités de Genève et Zurich (Master en droit)

2010 Universités de Zurich et du Caire (Certificat en droit international financier et droit islamique)

2010 Avocat stagiaire auprès d'une Etude d'avocats à Genève

2011 Certificat de spécialisation en matière d'avocature, Université de Genève, Ecole d'avocature

2012 Barreau de Genève

2012 Collaborateur auprès d'une Etude d'avocats à Genève

2015 Université de Columbia (LLM), New York (Harlan Fiske Stone scholar)

2015 Collaborateur chez Borel & Barbey

2022 Associé chez Borel & Barbey

PUBLICATIONS

"La réglementation fintech Suisse est «en marche»", Le Temps, Genève (2017), [accessible en ligne](#)

"Madoff – Certaines banques bloquent encore les fonds clients", Le Temps, Genève (2017), [accessible en ligne](#)

"Participations boursières : clarification du devoir d'annonce par la FINMA", Le Temps, Genève (2017), [accessible en ligne](#)

"Le devoir d'annonce des participations boursières a besoin de clarté", Le Temps, Genève (2016, avec Me Luca Bozzo), [accessible en ligne](#)

"La révolution est en marche auprès des gérants de fortune indépendants", Le Temps, Genève (2015), [accessible en ligne](#)